

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

SAINT CALAIS, MONTAILLE ET CONFLANS SUR ANILLE

Déviations de la route départementale 357

Le Préfet de la Sarthe a prescrit par arrêté en date du 9 mai 2011, l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes :

- Préalable à la déclaration d'utilité publique de la déviation de la RD 357 sur le territoire des communes de SAINT CALAIS, MONTAILLE ET CONFLANS SUR ANILLE
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de SAINT CALAIS
- Classement et déclassement de voiries sur le territoire des communes de SAINT CALAIS et CONFLANS SUR ANILLE

Les enquêtes se dérouleront pendant 35 jours consécutifs, du jeudi 9 juin 2011 au mercredi 13 juillet 2011. Monsieur Jack PIRON, Directeur d'école en retraite, a été désigné commissaire enquêteur.

Les dossiers d'enquêtes publiques conjointes préalable à déclaration d'utilité publique, classement et déclassement des voiries concernées sur le territoire de la commune de SAINT CALAIS et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de SAINT CALAIS seront déposés en mairies de SAINT CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS SUR ANILLE pendant 35 jours consécutifs, du jeudi 9 juin 2011 au mercredi 13 juillet 2011.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers d'enquêtes conjointes aux heures habituelles d'ouverture au public des mairies de SAINT CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS SUR ANILLE et, le cas échéant, consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet

Durant la durée des enquêtes publiques conjointes, les observations pourront également être adressées par écrit, et à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse postale du siège des enquêtes conjointes (Mairie de SAINT CALAIS -rue Amédée Savidan, 72120 SAINT CALAIS)

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de SAINT CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS SUR ANILLE selon le calendrier suivant :

Commune de SAINT CALAIS

- Jeudi 9 juin 2011, de 9 heures à 12 heures
- Mardi 14 juin 2011, de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 23 juin 2011, de 9 heures à 12 heures
- Mercredi 13 juillet 2011, de 14h30 à 17h30

Commune de MONTAILLE

- Mardi 28 juin 2011, de 15 heures à 18 heures

Commune de CONFLANS SUR ANILLE

- Lundi 4 juillet 2011, de 16 heures à 19 heures

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Cette demande devra être adressée au Préfet de la Sarthe (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Utilité Publique). Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables en mairies de SAINT CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS SUR ANILLE.